



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

PROGRAMME D'ETUDE

ANALYSE MUSICALE

Avril 2010

**Structures
Programme d'étude
Programme d'examen**

La Commission nationale des programmes :

au 6 mars 2014

Président :

M. Marc Jacoby

Commissaire à l'enseignement musical :

M. Pol Schmoetten

Membres effectifs :

Mme Colette Flesch
M. Marc Juncker
M. Marc Meyers
M. Paul Scholer
M. Adrien Théato
M. Marc Treinen

Membres suppléants :

M. Serge Bausch
Mme Mireille Colbach-Cruchten
M. Steve Humbert
M. Gilles Lacour
M. Paul Origer
M. Blaise Stelandre
M. Jean-Claude Thilges

Le groupe de travail « Ecritures » :

Président :

M. Pol Schmoetten

Membres :

M. Laurent Felten
M. Claude Lenner
M. Marcel Reuter
M. Roland Wiltgen

STRUCTURES

Conditions d'admission

Avoir des notions de tonalité, de cadences et maîtriser la lecture des clés de sol et de fa.

Division inférieure – 1^{ère} mention

Le cours d'analyse de la division inférieure comprend une année d'étude sous forme d'un cours collectif de 90 minutes par semaine.

Division moyenne spécialisée – 1^{er} Prix

Le cours d'analyse de la division moyenne spécialisée comprend une année d'étude sous forme d'un cours collectif de 120 minutes par semaine.

Division supérieure – Diplôme supérieur

Le cours d'analyse de la division supérieure comprend deux années d'études sous forme d'un cours collectif de 90 minutes par semaine.

PROGRAMME D'ETUDE

Division inférieure

Le programme comprend deux unités d'un semestre chacune.

Technique de l'analyse

- Notions d'harmonie
- Notions de contrepoint
- Analyse de thèmes
- Analyse de formes
- Reconnaissance de types d'écriture
- Notions de style

Analyse d'œuvres

Application des diverses sortes d'analyse sur des œuvres choisies. Les formes en usage à l'époque classique (forme Lied, Menuet, Variations, Rondo, forme Sonate) ainsi que la suite et la fugue baroque.

Division moyenne spécialisée

Le programme traitera deux sujets principaux à savoir la musique ancienne et les formes romantiques.

La musique ancienne comprendra le chant grégorien (modes), la musique polyphonique (ars antiqua, ars nova, Guillaume de Machault), la musique de la renaissance (madrival, Josquin, Palestrina), le premier baroque (Monteverdi).

L'étude de la musique romantique aura comme sujet principal l'évolution des formes et du langage (sonate, lied, concerto, symphonie) au cours du 19^e siècle.

Division supérieure

L'enseignement devra permettre une vue générale sur les différents styles et mouvements de la musique du XXe siècle.

Impressionnisme (Debussy, Ravel, de Falla) : pentatonisme, gamme par tons, modes, cadences (accords de 9^e, 11^e, 13^e) ; Olivier Messiaen (modes, rythmes).

Expressionnisme (Schoenberg, Berg, Webern) : atonalité, dodécaphonisme.

Néo-classicisme (Stravinsky, Honegger, Prokofiev, Poulenc, Hindemith, Bartók).

Musique sérielle (Boulez, Stockhausen, Berio).

Musique aléatoire (Cage, Lutoslawski).

Minimal music (Reich, Glass).

Musique électronique (Schaeffer, Henry, Bayle, Stockhausen).

Musiktheater (Kagel).

Autres : Varèse, Rihm, Lachenmann, Nono, Ives, etc.

PROGRAMME D'EXAMEN

Division inférieure – 1^{ère} mention

L'évaluation des connaissances se fera par deux contrôles qui consisteront en une mise en loge de quatre heures en fin de chaque semestre. Le résultat de la première mise en loge ne sera communiqué qu'à la fin de l'année scolaire ensemble avec le résultat de la deuxième mise en loge.

Division moyenne spécialisée – 1^{er} Prix

Un test intermédiaire après le 1^{er} trimestre consistera en une mise en loge de 5 heures et comptera pour un tiers de la note finale.

L'examen de fin d'année comprendra deux volets : une mise en loge de 5 heures qui entrera pour la moitié dans le compte final et une épreuve orale qui comptera pour un sixième. Le temps de préparation pour l'épreuve orale sera de 30 minutes.

Division supérieure – Diplôme supérieur

L'épreuve finale pour l'obtention du diplôme supérieur consistera en trois volets :

- une mise en loge de 5 heures dont le résultat comptera pour un tiers de la note finale
- la réalisation d'un dossier sur l'analyse d'une œuvre (au choix du candidat après concertation avec son professeur) qui entrera en compte pour la moitié de la note finale
- une soutenance des thèses élaborées au dossier qui entrera en compte pour un sixième de la note finale.

ANNEXE

Equivalences

Le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois en section F « musique » est reconnu en ce qui concerne le cours d'analyse musicale équivalent à la 1^{ère} mention d'analyse d'un conservatoire luxembourgeois.